

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## DU 26 septembre 2026

Présents : Hervé Baro, Sylvie SEGUY, Gérard Ferrand, Blandine Olive, Kattalin FORTUNÉ.

Absent excusé : William Anstett

### Information du Maire.

Monsieur le maire le Conseil Municipal de la démission de Madame Blandine OLIVE de sa fonction de conseillère municipale. Celle-ci a été transmise au Préfet.

#### I. Solidarité avec la commune de POMAS

Le Conseil Municipal décide de verser la somme de 200€ à la commune de POMAS par solidarité suite à la tornade, ce qui représente le produit de la billetterie du château en date du 24 août 2026. Toutes les forteresses royales ont décidé la même chose, y compris la cité de Carcassonne, ce qui représente en tout un don de 16 000 €.

**Vote : Accord à l'unanimité**

#### II. Projet d'auto partagée.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur l'acquisition d'une voiture partagée par la commune sous réserve de l'obtention des financements. Ce véhicule sera mis à disposition de l'association Termobile.

**Vote : accord à l'unanimité.**

Une convention sera mise en place entre la commune et l'association Termobile afin de déterminer les rôles de chacune des parties .

**Vote : accord à l'unanimité.**

Le conseil municipal propose de désigner un(e) délégué(e) à cette association . Mme FORTUNÉ Kattalin se propose.

**Vote : accord à l'unanimité.**

Le conseil autorise le maire à faire une demande de subvention pour l'acquisition de la voiture, l'installation d'une borne de recharge, le développement et l'acquisition d'un logiciel de réservation.

**Vote : Accord à l'unanimité**

#### III. Travaux de rénovation de la salle communale

M. le maire présente un montant prévisionnel de rénovation de la salle communale , préparé par l'ATD (agence technique départementale) chargée de l'aide à la maîtrise d'ouvrage par la commune :

- remplacement des menuiseries (porte et fenêtres) : 16 677 ,8 € HT

- remplacement du faux plafond et isolation : 8 477,09 € HT  
- travaux d'électricité : éclairage, chauffage et ventilation : 4 313 € HT  
- rénovation des revêtements (peintures et plancher) : 3 625 € HT  
TOTAL TRAVAUX : 33 092,89 € HT

- assistance à maîtrise d'ouvrage : 2 500 € HT  
- provision pour aléas et actualisations : 4 407 € HT

Montant total des travaux, des frais annexes et des provisions : **40 000 € HT**

Montant de la TVA (20 %) : 8 000 € HT

**Coût d'opération : 48 000 € TTC**

Un devis de PAC air/air a été demandé pour le chauffage car de simples convecteurs sont prévus à ce stade. L'installation d'une pompe à chaleur pourrait en effet permettre de chauffer (ou de rafraîchir) également le secrétariat de mairie et la salle de réunion.

Afin de pouvoir mener à bien ce projet, un dossier de demande de subvention devra être déposé avant le 31 octobre.

**Vote : Accord à l'unanimité**

#### **IV. Étude de conception d'une nouvelle médiation pour le site de Termes**

Un projet de cahier des charges pour une étude de conception d'une nouvelle médiation à destination des visiteurs, réalisé en collaboration avec l'AMPM est présenté.

Les grands principes de la future offre touristique en sont les suivants :

- être à la hauteur de l'inscription au patrimoine mondial et des grands principes du schéma d'interprétation de l'ensemble des forteresses royales
- être adaptée à la diversité des publics (touristes en séjour culturel, familles excursionnistes, pratiquants d'activités de pleine nature etc.)
- être adaptée au public étranger et au public "empêché"
- être adaptée au changement climatique
- proposer d'autres "expériences" que la traditionnelle visite du site
- et être adaptée aux moyens de la commune

Les principales caractéristiques de cette offre sont les suivantes :

**- une médiation :**

- qui présente Termes dans l'ensemble des forteresses royales
- qui présente l'ensemble des périodes significatives du site : la période seigneuriale et le siège du château, la période royale, la démolition de la forteresse etc...
- qui mette en avant le thème des "acteurs des sites" (ex : Raymond, Benoît et Olivier de Termes, Ermesinde de Corsavy etc...)
- qui élargisse les thèmes proposés à l'environnement proche de la forteresse : le village, les gorges du Termet, les boucles de randonnée, les sites géologiques, la faune et la flore

**- l'organisation de plusieurs "parcours visiteurs" :**

- Un parcours « de base » tout public pour la découverte de la forteresse : accueil (bâtiment)- cheminement- forteresse
- Un ou deux parcours exploratoires et ludiques sur la colline du château : accueil (bâtiment) et parcours sur la colline. Plusieurs thèmes ou personnages pourront être proposés pour renouveler cette médiation.

- Un parcours ludique pour la découverte du village : accueil (bâtiment et/ou parkings) village - Accessible aux personnes ne montant pas au château ou à proposer par fortes chaleurs
- Une médiation d'accompagnement pour les circuits de randonnées ou les gorges : accueil et Sentiers / gorges / belvédères

Pour être de qualité , la conception et la réalisation de cette nouvelle offre touristique ont besoin d'être faites en 3 étapes :

**1. un plan guide d'interprétation** permettant de définir quel type de médiation créer en fonction des objectifs et moyens définis par le cahier des charges .

- sur chacun des sites et secteurs du périmètre : thématiques d'interprétation, dispositifs de médiation et aménagements envisagés
- Une proposition de hiérarchisation et de phasage dans le temps et dans l'espace.
- Pour chaque secteur/site : mode opératoire pour la réalisation des dispositifs et des aménagements, et budgets sectoriels de conception et de réalisation associés.

**2. la conception des dispositifs d'interprétation** et des aménagements nécessaires

- conception détaillée des dispositifs (matériaux, disposition, mesures...)
- chiffrage (coût de réalisation/fabrication/entretien)
- l'établissement des dossiers et les consultations nécessaires à l'obtention des permis de construire et des autres autorisations administratives (d'urbanisme ou réglementaires)
- assistance au maître d'ouvrage au cours de leur instruction.

**3. La réalisation** des dispositifs de médiation et des travaux nécessaires pourra se faire ensuite selon un programme pluri-annuel .

**Vote sur les principes de la nouvelle médiation : Accord à l'unanimité**

Les deux premières phases du projet nécessitent d'être faite ensemble (plan guide et conception) pour l'obtention d'un meilleur financement .

Un première estimation pour celles-ci fait état d'un montant avoisinant les 60 000 €.

Ce projet étant le premier à ce jour pour l'ensemble des forteresses, il apparaît nécessaire qu'une recherche des financements possibles soit faite en amont d'un dépôt de demande de subvention par la mairie.

## **V. Gestion de la colonne d'eau**

Proposition de report de ce point : **Vote : Accord à l'unanimité**

## **VI. Demande de l'association du Moulin de la Buade**

Proposition de report de ce point : **Vote : Accord à l'unanimité**

## **VII. Délibération pour fêtes et cérémonies**

Le percepteur demande au conseil municipal de prendre une délibération de cadrage sur l'article du budget « fêtes et cérémonies ».

**Vote : Accord à l'unanimité**

## VIII. Décision modificative

Monsieur le maire explique au conseil municipal qu'il manque des crédits pour les amortissements de 2026 soit 0.43€.

Monsieur le trésorier propose la décision modificative suivantes :

### COMPTES DEPENSES FONCTIONNEMENT

| Chapitre  | Article   | Opération | Ventilation | Service | Nature                                                                    | Montant |
|-----------|-----------|-----------|-------------|---------|---------------------------------------------------------------------------|---------|
| 042       | 681 ordre |           |             |         | Dotations aux amortissements et aux provisions dépenses de fonctionnement | 0.43€   |
| 023 Ordre |           |           |             |         | Virement à la section d'investissement                                    | - 0.43€ |
| Total     |           |           |             |         |                                                                           | 0.00€   |

### COMPTES RECETTES INVESTISSEMENTS

| Chapitre  | Article | Opération | Ventilation | Service | Nature                                           | Montant |
|-----------|---------|-----------|-------------|---------|--------------------------------------------------|---------|
| 040       | 281531  |           |             |         | Réseaux d'adduction d'eau                        | 0.43€   |
| 021 ordre |         |           |             |         | Virement de la section d'exploitation (recettes) | -0.43€  |
| Total     |         |           |             |         |                                                  | 0.00€   |

**Vote : Accord à l'unanimité**

## IX. Accompagnement du CDG11 sur l'organisation des ressources humaines de la commune.

Dans le cadre du nouveau projet touristique de Termes, un des objectifs prioritaires est de clarifier les rôles des agents , des élus et la gouvernance du site .

Le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale , sollicité à ce sujet, propose à la commune un accompagnement gratuit de 14 jours , étalé de septembre 2026 à juillet 2027 et concernant l'ensemble de la gestion du personnel communal .

Les thèmes traités seront les suivants :

- Clarifier le rôle et les prérogatives de chacun en prenant en considération les évolutions (notamment dans la gestion du site touristique)
- Déterminer le cadre collectif de travail de tous les agents (déplacements, annualisation du temps de travail , règlement intérieur etc...)
- Définir et mettre en œuvre des différents leviers de reconnaissance dans un contexte de maîtrise de la masse salariale
- Intégrer dans les lignes directrices de gestion les nouvelles orientations pour les ressources humaines

Chaque fin de thème fera l'objet d'une réunion de projet, d'une validation du CST (comité social territorial) et du conseil municipal .

Les personnes engagées dans cette démarche sont principalement la 1ère adjointe et la secrétaire de mairie, le maire pour les réunions de projet , et les agents du château dans le cadre du 1<sup>er</sup> thème.

**Vote : Accord à l'unanimité**

## X. création d'un poste d'agent territorial du patrimoine principal 2ème classe

Une délibération doit être prise concernant la création d'un poste d'agent territorial du patrimoine principal 2ème classe ( par promotion interne) suite à l'avis du comité social technique du CDG11 qui a eu lieu le 15 septembre 2026.

**Vote : Accord à l'unanimité**

## **X. Délégations du Conseil Municipal au Maire**

Le conseil municipal donne des délégations au Maire afin d'assurer la continuité du service.

**Vote : Accord à l'unanimité**

## **XI. Schéma directeur d'alimentation en eau potable (SDAEP)**

Le SDAEP (Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable) est un document stratégique et opérationnel qui planifie la gestion de l'eau potable sur un territoire pour les 10 à 30 ans à venir.

**La commune n'en n'ayant pas, elle se doit d'engager cette démarche visant à sécuriser l'alimentation en eau des habitants de la commune.**

### **Objectifs principaux** (source google, aperçu IA)

- **État des lieux** : Analyser tous les ouvrages existants (captages, usines de traitement, réservoirs et réseaux de canalisations).
- **Bilan besoins / ressources** : Comparer l'eau disponible et la consommation actuelle ou future de la population.
- **Sécurisation** : Prévenir les risques de pénurie, faire face au changement climatique et protéger la qualité de la ressource.
- **Planification des travaux** : Programmer et chiffrer les investissements nécessaires pour renouveler le réseau et réduire les fuites.

### **Les étapes de réalisation**

- 1. Diagnostic initial** : Collecte des données et modélisation hydraulique du réseau.
- 2. Campagne de mesures** : Recherche de fuites et analyse des débits.
- 3. Scénarios prospectifs** : Évaluation des impacts futurs (urbanisation, climat).
- 4. Plan d'actions** : Définition d'un programme pluriannuel de travaux

Pour réaliser ce schéma, il est nécessaire de faire appel à un cabinet d'étude spécialisé . Pour se faire aider dans toutes ces démarches, M. le maire propose de faire appel à l'ATD11 pour une «Assistance à la réalisation d'une étude patrimoniale ». Cette prestation doit faire l'objet d'une convention entre la commune et l'ATD et le montant en est de 3 840 € HT ( 60 h d'un agent au coût horaire de 64 €)

**Vote : Accord à l'unanimité**

## **INFORMATIONS :**

Theddy PONCET a été recruté en tant qu'agent technique de la commune.  
Les travaux du bâtiment GUERIS commenceront le 02 novembre 2026. La circulation sur la montée au château devra être fermée durant le temps des travaux ;  
Les travaux sur le seuil de Termes commenceront le 05 octobre 2026.